

Pathfinder Award

For innovation in nature conservation



Appel à candidature pour 2021

Thème: Célébrer les sites ayant une approche innovante et intégrée de la gestion des aires protégées et conservées qui réussissent à conserver la nature tout en réalisant des gains de développement liés à la santé humaine, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la gestion durable des terres.

Une initiative de PANORAMA - Solutions pour une planète saine

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont heureux de lancer un appel à candidatures pour la deuxième édition du prix Pathfinder. Ce prix est une occasion unique et opportune de présenter les meilleurs cas de modèles de gestion de la conservation et de promouvoir des solutions qui génèrent des co-bénéfices pour tous.

Avec ce prix, nous célébrerons, honorons et soutenons des individus, des groupes, ou organisations pour leurs solutions efficaces qui contribuent au succès des aires protégées et conservées. Les trois lauréats recevront une subvention de 10 000 USD, une plaque et un certificat de réussite, une promotion et une visibilité, ainsi qu'une invitation aux cérémonies de remise des prix. Les réunions des trois Conventions de Rio (CDB COP 15, CCNUCC COP 26 et CNULCD COP 15) devant avoir lieu en 2021 et 2022, les lauréats seront sélectionnés dans trois catégories et présentés lors de chacune des conférences. Toutes les solutions éligibles seront publiées sur la plateforme web [PANORAMA - Solutions for a Healthy Planet](#) et seront promues par l'initiative PANORAMA.

Le **prix Pathfinder** 2021 recherche des initiatives axées sur des sites ayant des approches innovantes et intégrées de la gestion des aires protégées et conservées, qui réussissent à conserver la nature tout en réalisant des gains de développement liés à 1) la santé humaine, 2) l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et 3) la gestion durable des terres (voir ci-dessous pour plus de détails).





À propos du prix Pathfinder

Le **prix Pathfinder** est conçu pour reconnaître les solutions exceptionnelles pour les aires protégées et conservées, développées et mises en œuvre par des individus, des organisations ou des groupes.

Le PNUD et l'UICN se sont associés pour mettre en lumière ces réussites et faire en sorte que ces solutions reçoivent une attention et une reconnaissance mondiales. Le prix est également soutenu par les contributions de plusieurs partenaires et bailleurs de fonds à travers des projets qui aident à identifier et à communiquer les solutions de conservation sur la biodiversité.

Le **prix Pathfinder** a pour objectif de :

- Identifier et présenter un ensemble croissant d'innovations et de solutions provenant d'aires protégées au niveau mondial et conservées qui démontrent le succès et inspirent d'autres actions ;
- Reconnaître et récompenser les individus ou les groupes/organisations qui ont obtenu des succès ;
- Encourager l'adaptation et la reproduction de ces solutions à une plus grande échelle ;
- Renforcer les messages politiques relatifs à la qualité, l'équité et la performance des aires protégées et conservées dans les cadres et engagements mondiaux ;
- Mettre en évidence le travail des principales agences et des partenaires mondiaux (gouvernements, agences de conservation, société civile) dans la réalisation des solutions ;
- Rehausser le profil des aires et systèmes protégés et conservés, et de leurs parties prenantes ; et
- Encourager le soutien et l'investissement dans l'application des approches réussies.

Thème du prix en 2021

Contexte de cet appel à candidatures/nomination 2021.

Le monde a connu des changements sans précédent. Les graves répercussions sanitaires, sociales et économiques mondiales de COVID-19 sont des exemples frappants des risques associés à la perte de la nature et à la dégradation des écosystèmes naturels. Lorsque les écosystèmes sont sains, fonctionnels et non perturbés, les interactions normales entre les organismes sont contenues, ce qui empêche les agents pathogènes

zoonotiques de se répandre dans le système humain ou de provoquer des maladies. Dans un monde où 75 % de la surface terrestre est aujourd'hui affectée par l'homme et où la perturbation des écosystèmes naturels s'accroît, l'effet de contagion est devenu plus fréquent et risque de s'amplifier, à moins que nous n'agissions rapidement.

Il est plus que jamais essentiel de progresser dans la lutte contre l'urgence climatique et de mettre un terme à la perte de la nature. Mieux nous gérons nos écosystèmes, mieux nous pouvons gérer la santé humaine. Le statu quo ne peut plus durer. Pour la première fois depuis 20 ans, les trois conventions de Rio se réuniront indépendamment l'une de l'autre sur une période de 12 mois, plaçant la nature et le climat au premier plan du discours mondial. Au cours de la COP 15 de la CDB, le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (GBF) sera adopté, fixant le cap pour la prochaine décennie d'action en faveur de la nature. Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, la COP 26 de la CCNUCC marquera la première occasion où les pays sont censés renforcer leurs engagements nationaux pour réduire les émissions de carbone et s'adapter aux impacts du changement climatique. La COP 15 de la CNUCLD évaluera les progrès accomplis vers l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (ODD 15.3) et positionnera la convention dans le contexte du nouveau GBF.

L'heure est venue de prendre des mesures ambitieuses en faveur de la nature.

Il existe une opportunité sans précédent de présenter des modèles réussis de gestion des aires protégées et conservées qui contribuent à un large éventail d'objectifs allant au-delà de la conservation. Une approche multidimensionnelle de la conservation sera nécessaire pour faire face aux nombreuses crises existantes et émergentes auxquelles notre planète est confrontée. Actuellement, la compréhension de l'intégration et la manière d'en assurer l'efficacité sont encore en évolution. Il existe un besoin urgent d'orientation ainsi qu'un grand potentiel d'apprentissage à partir de solutions inspirantes existantes.

Le prix Pathfinder est une occasion unique et opportune de présenter les meilleurs cas de modèles de gestion de la conservation de la biodiversité et de promouvoir des solutions qui génèrent des co-bénéfices pour tous.

Cette deuxième Edition se concentrera sur la célébration de sites ayant des approches innovantes et intégrées de la gestion des aires protégées et conservées qui réussissent à conserver la nature tout en réalisant des gains de développement liés à la santé humaine, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et à la gestion durable des terres.

Une initiative gagnante sera sélectionnée pour chacune des catégories de prix suivantes en ce qui concerne:

	CDB COP 15	CCNUCC COP 26¹	CNULCD COP 15¹
Catégorie	<p>(A) Conservation de la biodiversité : Des solutions innovantes en lien avec des aires protégées et conservées qui améliorent la santé et le bien-être des personnes et pourraient inspirer des moyens de "mieux reconstruire " après la pandémie de COVID-19.</p> <p>(B) Catégorie Technologie : Solutions issues des aires protégées et conservées pour une utilisation innovante et exceptionnelle de la technologie pour une conservation réussie de la nature.</p>	<p>(C) Changement climatique : Solutions des aires protégées et conservées pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (<i>les détails de la catégorie seront annoncés bientôt</i>).</p>	<p>(D) Gestion des terres : Solutions des aires protégées et conservées pour une gestion durable des terres (<i>les détails de la catégorie seront annoncés bientôt</i>).</p>
Critères d'admissibilité	<p>(A) Catégorie Conservation de la biodiversité : - Les soumissions des aires protégées et conservées qui démontrent des bénéfices directs sur la santé physique, spirituelle et mentale grâce au temps passé dans la nature ; et/ou - Les soumissions qui démontrent l'intégration des aires protégées et conservées dans la planification et l'utilisation des terres ainsi que de l'espace marin, y compris par l'évaluation économique et le plaidoyer politique, et harmonisées avec d'autres secteurs de développement.</p> <p>(B) Catégorie Technologie : Les soumissions qui démontrent une utilisation innovante de la technologie an lien avec les aires protégées et conservées dans au moins une des manières suivantes : - aider des personnes à accéder à la nature et à en profiter de manière sûre et durable - protéger et entretenir la vie sauvage et les valeurs naturelles - générer des connaissances et des recherches utiles à la conservation de la biodiversité</p>	<p><i>L'annonce sera bientôt faite</i></p>	<p><i>L'annonce sera bientôt faite</i></p>

¹ L'appel à candidatures pour les 2e et 3e catégories des prix sera ouvert le 15 juin. Les thèmes exacts des catégories et les critères spécifiques seront annoncés à ce moment-là.



Critères d'attribution et processus de sélection

Les lauréats de 2021 seront sélectionnés comme suit.

- 👍 Un comité de sélection des prix examinera toutes les nominations et soumissions reçues et préparera une liste de présélection. Le comité sera composé d'experts de la gestion des aires protégées et en changement climatique du PNUD, du Secrétariat de l'UICN et d'autres experts sélectionnés.
- 👍 Un **jury** composé d'au moins cinq personnalités éminentes sélectionnera les lauréats parmi les candidats retenus par le comité d'examen des prix.

- 👍 Toutes les soumissions/nominations seront évaluées sur la base des critères suivants :
 - **Pertinence** : Correspond à une ou plusieurs des catégories thématiques du prix.
 - **Innovation** : La mesure dans laquelle le(s) candidat(s) a (ont) fait preuve d'innovation, de nouveaux partenariats ou d'idées " hors normes ".
 - **Impact** : Les solutions ou approches innovantes introduites par le(s) candidat(s) doivent avoir été mises en œuvre dans une aire protégée ou conservée et avoir donné des résultats efficaces. Dans la mesure du possible, l'impact sera évalué non seulement sur la base des résultats et réalisations démontrés, mais aussi sur la mesure dans laquelle la solution introduite a contribué aux résultats en matière de conservation de la nature et peut démontrer une gouvernance ou une gestion plus efficace de l'aire protégée ou conservée concernée (ou du système d'aires protégées).
 - **Extensibilité** : La mesure dans laquelle la solution pourrait être mise en œuvre ailleurs à l'échelle régionale / nationale / internationale.
 - **Excellence et inspiration** : La situation dans laquelle le(s) candidat(s) a/ont fait preuve de réalisations exceptionnelles et innovantes en matière de pratiques de gestion de la conservation dans l'une des catégories ci-dessus.





Critères d'éligibilité

Nous accueillons toutes les candidatures/nomination qui répondent aux exigences suivantes :
Le(s) candidat(s) ou le(s) candidat(s) désigné(s) doit(vent) être un individu ou un groupe/organisation qui travaille au sein d'une aire protégée ou conservée ou qui la représente, ainsi que ses(leurs) électeurs et parties prenantes (par exemple, les gardes forestiers, les gestionnaires de parcs, les directeurs, les dirigeants locaux, les membres des communautés et les défenseurs).

- L'innovation et l'initiative doivent être achevées avec des résultats clairs, ou en cours de mise en œuvre avec un certain niveau d'accomplissement. Les idées novatrices qui ne sont pas encore entièrement développées et/ou mises en œuvre ne sont pas éligibles pour le prix.
- Toutes les catégories de aires protégées et conservées sont éligibles, y compris les aires de conservation communautaires et privées, et les aires conservées par les peuples autochtones et les communautés locales. Il n'y a aucune restriction liée aux types de gestion, de propriété ou de gouvernance des aires protégées.
- Toute personne ou groupe peut être nommé par ceux qui sont suffisamment familiers avec leur travail et avec l'approbation complète du ou des candidats. Les auto-nominations sont bienvenues et encouragées.



Application/ Nomination Process

Les candidatures ou les nominations pour le prix doivent être soumises au plus tard le 15 juillet 2021, en remplissant le formulaire de nomination en ligne. Si vous ne parvenez pas à accéder au formulaire en ligne, veuillez nous contacter à l'adresse électronique inscrit en bas du document pour de plus amples informations.

Pour soumettre une candidature ou une nomination, veuillez compléter les deux étapes ci-dessous :

1. Remplissez le formulaire de candidature en ligne en français : <https://fr.surveymonkey.com/r/69GSWMH>
2. Suivez le lien internet fourni dans le formulaire de nomination vers la plateforme PANORAMA ou allez directement sur <https://panorama.solutions/fr/node/add/solution> pour soumettre une description complète de l'innovation / solution en matière d'aires protégées qui est nominée.

Veuillez noter que pour soumettre une solution, vous devez d'abord vous inscrire à PANORAMA. Remplissez le modèle de saisie en ligne "Solution complète" dans la communauté thématique "aires protégées" et soumettez la solution sous forme de projet sur la plate-forme.

Les candidatures ou les nominations ne seront prises en compte **que si ces deux étapes ont été réalisées.**

Les initiatives nominées seront soumises à un processus de vérification qui peut exiger que le(s) candidat(s) et/ou les nominateurs fournissent des informations et/ou des documents supplémentaires.

En soumettant une candidature, les candidats ou les nominés acceptent de participer à tout entretien, à toute activité promotionnelle sur les médias sociaux ou à toute autre activité qui pourrait être nécessaire pour promouvoir le prix et les réalisations des nominés.



Attributions du prix

Les gagnants recevront les prix suivants :

- Une reconnaissance et une notoriété publiques qui peuvent ensuite être utilisées pour motiver et inspirer d'autres personnes. Les cérémonies de remise des prix auront lieu en personne ou virtuellement lors de la réunion de la COP15 de la CDB à Kunming, en Chine, entre le 15 et le 28 octobre 2021, lors de la COP26 de la CCNUCC à Glasgow, au Royaume-Uni, entre le 1er et le 12 novembre 2021, et lors de la COP15 de la CCD en 2022.
- Un prix financier de 10 000 USD sera attribué à chacun des quatre lauréats dans les catégories suivantes.
- Le certificat du prix Pathfinder et une plaque.
- Participation éventuelle à un programme de formation ou de mentorat, y compris le programme de la Liste verte des aires protégées de l'UICN, si le site n'est pas déjà candidat ou inscrit.
- Possibilité de recevoir un soutien technique en nature ou d'adhérer à un réseau, y compris la CMAP de l'UICN et la Liste verte de l'UICN.
- Possibilité de participer en tant qu'orateur principal à un événement PANORAMA mondial, régional ou numérique.
- Promotion et visibilité supplémentaires : Toutes les soumissions complètes qui répondent aux "critères de solutions" de PANORAMA seront publiées sur la plateforme web, indépendamment de leur succès dans le processus de récompense.
- Les gagnants, les finalistes, ainsi que d'autres nominés sélectionnés et leur travail pourront être présentés sur les sites Web pertinents du PNUD et de l'UICN et dans une série d'autres documents promotionnels, sites de médias sociaux ou documents imprimés.

Dates cruciales

- **L'appel à candidatures est ouvert** : 01 juin 2021
- **Fin de l'appel** : 15 juillet 2021
- **Examen des candidatures** : De l'ouverture au 31 août 2021
- **Sélection et notification du/des gagnant(s)** : Mi-septembre 2021
- **Cérémonies de remise des prix** : COP 15 de la CDB en octobre 2021, COP26 de la CCNUCC en novembre 2021, COP 15 de la CNULCD en 2022.

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter à :

pathfinderaward@iucn.org

Photo credits:
IUCN

